

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'HERAULT  
SANTÉ ENVIRONNEMENT

Tél : 04 67 07 21 92 (93 ou 94) - Fax : 04 67 07 22 62

Destinataire :

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
VEOLIA EAU

Date : jeudi 17 avril 2025

N° télécopieur destinataire :

-

Nombre total de pages y compris celle-ci : 1

Objet :

**Présence de composés perfluorés (PFAS) dans les eaux délivrées à LUNEL-VIEL**

Affaire suivie par Hervé GORNES : 04 67 07 22 29

Monsieur le Directeur,

Suite à la mise en évidence de composés perfluorés (PFAS) à la ressource et en départ distribution, vous avez informé la population de cette présence.

Comme annoncé dans mon courrier du 26 avril 2024, un suivi concernant les composés perfluorés (PFAS) a été mis en place afin de suivre l'évolution de ce paramètre.

Une analyse de type PFAS a été réalisée le 10 avril 2025 en départ distribution de la station de Lunel-Viel. Cette analyse fait apparaître une somme des 20 PFAS à un taux de 0,138 µg/l au-delà de la norme applicable fixée à 0,1 µg/l par substance.


Dans le cadre de ce suivi, une analyse des eaux brutes a également été réalisée le même jour, faisant apparaître pour la somme des 20 PFAS un taux de 0,150 µg/l inférieure à la limite de qualité eau brute fixée à 2 µg/l.

Sur la base de l'instruction du ministère chargé de la santé relative à la gestion des risques sanitaires (mars 2024) et au vu des éléments dont nous disposons à ce jour, je vous rappelle qu'il n'apparaît pas nécessaire de mettre en place une interdiction ou des restrictions de consommation de l'eau.

Vous voudrez bien me tenir informé de l'avancé de vos investigations concernant cette présence.

Comptant sur votre diligence, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P/ le Directeur Général et par délégation  
P/ le Délégué Départemental  
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,



Corinne DUBOIS

Copie : LUNELAGGLO